



..... COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LA FEVS SALUE LA DECISION DE SUSPENDRE DROITS DE DOUANE PUNITIFS EURO-AMERICAINS POUR 5 ANS ET ATTEND UN REGLEMENT DEFINITIF

Paris, le 15 juin 2021 – A l’occasion du sommet bilatéral tenu ce jour à Bruxelles, les Etats-Unis et l’Union européenne ont décidé de suspendre, pour les cinq prochaines années, les droits de douane punitifs issus de leurs différends commerciaux sur l’aéronautique.

Les dirigeants américains et européens ont annoncé la suspension, pour cinq ans, des droits de douanes additionnels de 25% qui s’appliquaient aux vins et spiritueux français exportés aux États-Unis. Initiées en octobre 2019 et renforcées en janvier 2021, ces taxes ont fortement perturbé les exportations de vins et spiritueux et placé les exportateurs dans une situation particulièrement difficile. Ainsi, les sanctions frappant les vins français depuis le 18 octobre 2019 ont entraîné une chute des importations américaines de vins français de 450 millions d’euros.

La Fédération des Exportateurs de Vins et Spiritueux (FEVS) accueille positivement cette annonce. « *Cette décision des autorités européennes et américaines est bienvenue* » a indiqué César Giron, Président de la FEVS. « *Depuis plusieurs mois, nous avons appelé les parties prenantes et, plus particulièrement l’Union européenne et la France, à résoudre ce contentieux qui frappe durement et injustement notre secteur. Nous sommes heureux que cette mobilisation ait permis d’aboutir à une solution qui donne plus de visibilité à nos professionnels* ».

La FEVS attend toutefois des autorités européennes et américaines qu’elles trouvent un règlement définitif à ces sanctions injustes imposées au secteur des vins et spiritueux qui est totalement étranger à ce différend. À ce sujet, César Giron a déclaré « *Nous espérons désormais une résolution complète et dans les plus brefs délais du conflit aéronautique. Cela demeure la seule voie pour supprimer de façon définitive le risque de taxes sur nos produits et contribuer pleinement à la pérennité des relations commerciales entre l’Union européenne et les États-Unis* ».

Par ailleurs, « *Nous espérons également que les autorités françaises concrétiseront les promesses d’aide à notre filière depuis plus d’un an* » a rappelé César Giron. « *Ces difficultés montrent également la nécessité pour l’Union européenne de se doter d’outils de soutien en faveur des secteurs pris en otage dans de tels conflits* ».

Contact presse

Bastien VANDENDYCK – 06.29.94.59.87 – fevs@vae-solis.com

À propos de la FEVS

La Fédération des Exportateurs de vins et spiritueux (FEVS) réunit environ 550 entreprises exportatrices de vins et spiritueux de France, représentant ensemble 85% des exportations françaises de vins et spiritueux. En 2020, ces exportations ont atteint 12,1 milliards d’euros pour un excédent commercial de 11 milliards d’euros. Les Etats-Unis sont le premier marché des vins et spiritueux français, avec un chiffre d’affaires de 3,1 milliards d’euros en 2020.